

Délibération n°101/2023

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes de Puisaye-Forterre**

SEANCE DU 12 JUIN 2023

Date de convocation : 06/06/2023
Effectif légal du conseil communautaire : 80
Nombre de membres en exercice : 78
Nombre de présents : 60
Nombre de pouvoirs : 8
Nombre de votants : 68
Date d'affichage : 06/06/2023

L'an deux mil vingt-trois, le douze juin à dix-neuf heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis dans la salle de la Halle aux Grains de la commune de Toucy, suite à la convocation accompagnée d'une note de synthèse en date du six juin deux mil vingt-trois, qui leur a été adressée par le Président, Monsieur Jean-Philippe SAULNIER-ARRIGHI.

Présents ou représentés :

ABRY Gilles - Titulaire	JACQUET Luc – Titulaire
BECKER Cécile - Titulaire	JARD Nathalie – Titulaire
BOISARD Jean-François – Titulaire	JASKOT Richard - Titulaire
BROUSSEAU Chantal - Titulaire	JAVON Fabienne -Titulaire
BUTTNER Patrick – Titulaire	JOURDAN Brice - Titulaire
CARRÉ Michel - Titulaire	KOTOVTCHIKHINE Michel - Titulaire
CHANTEMILLE Sophie – Titulaire	LEGER Jean-Marc – Titulaire
CHARPENTIER Dominique – Titulaire	LEPRÉ Sandrine – Titulaire
CHEVALIER Jean-Luc - Titulaire	LHOTE Mireille - Titulaire
CHOUARD Nadia - Titulaire	MACCHIA Claude - Titulaire
CIFELLI Guillaume - Suppléant	MASSÉ Jean – Titulaire
CORDE Yohann - Titulaire	MILLOT Claude - Titulaire
CORDIER Catherine – Titulaire	PERRIER Benoit – Titulaire
COUET Micheline - Titulaire	PICARD Christine – Titulaire
DAVEAU Max - Titulaire	POUILLOT Denis - Titulaire
DEMERSSEMAN Gilles - Titulaire	PRIGNOT Roger - Titulaire
DESNOYERS Jean - Titulaire	RAMEAU Etienne – Titulaire
DROUHIN Alain – Titulaire	RAVERDEAU Chantal - Titulaire
DUBOIS Michel - Suppléant	RENAUD Patrice - Titulaire
DUFOUR Vincent – Titulaire	REVERDY Gilles – Titulaire
FERRON Claude - Titulaire	RIGAULT Jean-Michel - Titulaire
FOUCHER Gérard - Titulaire	SALAMOLARD Jean-Luc - Titulaire
FOUQUET Yves – Titulaire	SAULNIER Nathalie - Titulaire
FOURNIER Jean-Claude - Titulaire	SAULNIER-ARRIGHI Jean-Philippe - Titulaire
GERARDIN Jean-Pierre – Titulaire	THIEULENT Maryline - Titulaire
GIROUX Jean-Marc - Titulaire	VANHOUCKE André - Titulaire
GROSJEAN Pascale – Titulaire	VAN DAMME Hervé - Suppléant
HABAY BARBAULT Céline - Titulaire	VUILLERMOZ Rose-Marie – Titulaire
HERMIER Bernadette – Titulaire	WLODARCZYK Monique - Titulaire
HOUBLIN Gilles - Titulaire	XAINTE Arnaud - Titulaire

Délégués titulaires excusés : BEAUJARD Maryse (pouvoir à M. Drouhin), CHAMPAGNAT Jean-Louis (suppléant M. Cifelli), CONTE Claude (suppléant M. Van Damme), CORDET Yannick, DA SILVA MOREIRA Paulo, D'ASTORG Gérard (pouvoir à M. Carré), JACQUOT Brigitte (pouvoir à M. Charpentier), LOURY Jean-Noël (pouvoir à M. Houblin), MÉNARD Elodie (pouvoir à Mme Javon), MOISSETTE Bernard, MORISSET Dominique (pouvoir à M. Millot), PROT Michel (suppléant M. Dubois), REVERDY Chantal, SANCHIS Jean-Pierre, VANDAELE Jean-Luc (pouvoir à Mme Lepré), VIGOUROUX Philippe (pouvoir à M. Giroux),

Délégués absents : GERMAIN Robert, GUILLAUME Philippe, MICHEL Nathalie, PAURON Éric, ROY Daniel.

Secrétaire de Séance : Michel KOTOVTCHIKHINE

OBJET : Convention de coopération intercommunale relative à l'utilisation de la déchèterie de Pourrain entre la Communauté de l'Auxerrois et la Communauté de communes de Puisaye Forterre

- Vu l'arrêté préfectoral PREF/DCPP/SRCL/2016/114, redéfinissant les périmètres des intercommunalités à compter du 1^{er} janvier 2017, et notamment celui de la Communauté de l'Auxerrois d'une part et de la Puisaye Forterre d'autre part,
- Considérant que les territoires de l'Auxerrois et de la Puisaye-Forterre sont desservis par un réseau de déchèteries dont l'objectif est de rendre ces équipements accessibles et proches des bassins de la population,
- Considérant que certaines communes de la Communauté de l'Auxerrois, comme Lindry se trouvent plus proches de la déchèterie de Pourrain que des déchèteries de l'Auxerrois,
- Considérant la demande de la Communauté de l'Auxerrois pour que les habitants de Lindry aient accès à la déchèterie de Pourrain,
- Considérant la convention permettant d'autoriser les usagers de Lindry à la déchèterie de Pourrain pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2026, pour un coût estimé à 16 euros par habitant, actualisable en fonction du coût réel.
- Vu l'avis favorable de la commission déchets en date du 21 mars 2023,
- Après avoir entendu l'exposé du Vice-Président en charge des déchets,
- Sur proposition du Président,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (68 voix pour) :

- Approuve la convention de coopération intercommunale pour l'accès à la déchèterie de Pourrain, des habitants de Lindry.
- Autorise le Président à signer la convention et tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme

Le Président, Jean-Philippe SAULNIER-ARRIGHI

